

vous êtes **e** collégien ou **l**ycéen

Les entreprises peuvent accueillir des jeunes mineurs pour des visites ou des stages d'observation d'1 semaine. **Le 1^{er} stage de découverte** est souvent choisi par défaut... prenez les devants :

→ Faites la liste des entreprises et des différentes structures près de chez vous (crèches, écoles, mairie, associations, entreprises...).

Privilégiez le contact direct en allant à leur rencontre.

→ Exploitez **vos contacts personnels** (parents, famille, amis...) qui pourraient vous parler de leur métier et vous mettre en relation avec une structure.

→ Contactez **les Chambres consulaires** qui aident à la réalisation de stage d'observation et signent des conventions de stage de 1 à 5 jours durant les vacances scolaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie (commerce/industrie/services) : www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : www.crma-auvergnerrhonealpes.fr,
- la Chambre d'Agriculture : <http://rhone-alpes.synagri.com>.

Si vous êtes au lycée, en filière générale, il n'y a pas de stage obligatoire. L'établissement accepte rarement de signer une convention de stage. Il faut justifier de ses objectifs et de leurs liens avec les enseignements suivis.

Faites-vous épauler dans vos premières démarches mais en aucun cas votre entourage ne doit faire « à votre place » ! Votre établissement scolaire et le réseau Information Jeunesse sont aussi là pour vous accompagner.

www.crijrhonealpes.fr

vous êtes **É**tudiant

Rapprochez-vous du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) présent dans chaque université. Il diffuse des annonces de stage et d'emploi en lien avec les formations proposées par l'université, vous aide dans la recherche de stages et recense les entreprises.

Le réseau Information Jeunesse vous aide aussi dans vos démarches : www.crijrhonealpes.fr

vous êtes **d**emandeur d'emploi

Vous avez moins de 26 ans, inscrivez-vous auprès d'une Mission locale près de chez vous. Votre conseiller vous orientera vers des outils d'immersion en entreprise adaptés à votre projet et à votre situation :

www.missions-locales.org

BESOI**N** d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels des structures Information Jeunesse (CRIJ/BIJ/PIJ).

Notre mission : vous informer et vous accompagner pour vous aider à réaliser vos projets.

*Rendez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous** et retrouvez-nous **sur les réseaux sociaux** !*

+ D'INFOS : www.crijrhonealpes.fr

>> à consulter sur place ou en ligne !

- Nos **actualités & informations** dédiées à la thématique du stage en France et à l'étranger.
- Nos **annonces de stage**



- le guide **Trouver un job** et les brochures :

Trouver un job en Europe
S'informer pour mieux s'orienter
Le BAFA, pourquoi pas ?



CRIJ Rhône-Alpes 2017

CRIJ
RHÔNE-ALPES



[crij.rhonealpes](https://www.facebook.com/crij.rhonealpes)
[@crijrhonealpes](https://www.instagram.com/crijrhonealpes)

www.crijrhonealpes.fr

66 cours Charlemagne • 69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66 • crijlyon@crijrhonealpes.fr



Attribution - Pas d'utilisation commerciale 3.0 France (CC BY-NC 3.0 FR)
Rédaction à disposition du public à l'exclusion des images et photos.

Zoom



Trouver un stage



CRIJ

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Le stage est un premier pas vers un métier et l'emploi.

C'est une expérience qui donne du sens à votre parcours de formation !

vos motivations

- Découvrir l'entreprise et son environnement professionnel.
- Vérifier des idées métiers afin de préciser votre projet professionnel.
- Mettre en évidence vos aptitudes et valoriser votre profil.
- Appliquer vos connaissances et développer des compétences.

des engagements

Pour l'établissement de formation

- Il définit les objectifs et s'assure que le contenu du stage soit en lien avec la formation.
- Il prépare votre entrée en entreprise et vous suit tout au long du stage.
- Il assure une médiation entre l'entreprise et vous.

Pour le stagiaire

- Vous réalisez votre mission et êtes disponible pour les tâches confiées.
- Vous respectez les règles de l'entreprise.
- Vous rédigez un rapport ou mémoire sur le projet et les missions réalisés.

Pour l'entreprise

- Elle vous donne les moyens de réussir la mission.
- Elle vous encadre, conseille et favorise votre intégration.
- Elle rédige une attestation de stage décrivant les missions effectuées.

Cadre légal

Une charte des stages définit et encadre le déroulement.
www.crijrhonealpes.fr
rubrique Etudes + formations > Trouver un stage

Une loi spécifique encadre les stages.
www.gouvernement.fr
recherchez « stage »

Attention, ne confondez pas stage et alternance
www.alternance.emploi.gouv.fr



le stage en bref

Pour qui ?

Elève ou étudiant durant sa scolarité.

Pourquoi ?

Le stage est obligatoire en cours de formation pour valider un diplôme ou titre. Sans obligation, le stage peut être facultatif ou volontaire, sur initiative de l'étudiant ou élève.

Le stage ne doit pas se substituer à un emploi.

Quel statut ?

Vous êtes stagiaire, non salarié de l'entreprise (pas de contrat de travail).

Une convention ?

La convention de stage est obligatoire et tripartite : le stagiaire, l'entreprise et l'établissement de formation.

On y trouve :

- les objectifs et le contenu du stage en lien avec la formation suivie ;
- les missions confiées et les engagements réciproques ;
- le cadre légal (gratification, durée, règlement de l'entreprise...);
- les modalités d'accompagnement du stagiaire ;
- les modalités d'évaluation du stage.

Le stage hors convention ou sans lien avec les objectifs pédagogiques de la formation scolaire/universitaire suivie est illégal.

Quelle durée ?

6 mois maximum pour un stagiaire et par année d'enseignement (sauf pour les cursus longs). L'entreprise doit respecter un délai de carence avant de proposer le même stage à un autre stagiaire.

Une attestation est remise par l'employeur à la fin du stage.

Les durées maximales de présence et les périodes de repos s'appliquent aux stagiaires. Le temps de présence d'un stagiaire ne peut donc être supérieur à celui d'un salarié. Une entreprise ne peut prendre en stage plus de 10 % de son effectif.

Gratification et avantages ?

→ L'indemnisation de stage est facultative pour une durée égale ou inférieure à 2 mois. Elle est cependant **obligatoire pour une durée supérieure à 2 mois**, consécutifs ou non. D'un montant de **436 €/mois minimum** (à temps plein), elle est due au stagiaire dès son premier jour de stage. La gratification d'un stage est exonérée d'impôt.

→ Un stagiaire (stage de + 2 mois) a **accès aux mêmes avantages** que les salariés (cantine, tickets restaurant, aide aux transport, etc.) et est inscrit dans le registre du personnel.

trouvez l'entreprise



Faites le point sur vos objectifs et débutez vos démarches au minimum **3 mois à l'avance**.

Définissez une zone géographique en fonction de vos possibilités de déplacements et de logement. Ciblez ensuite les secteurs d'activités et entreprises en relation avec vos objectifs professionnels.

La prospection

Contactez les entreprises pour présenter votre projet et faire une demande de stage.

Faites jouer votre réseau de connaissance et développez-le. Soyez visible sur le web et créez votre profil sur les réseaux sociaux professionnels (*viadeo, linkedIn*), ainsi que sur les événements professionnels.

Les grandes entreprises diffusent leurs annonces directement sur leur site web, leurs pages *facebook* et *twitter*. Ne négligez pas les petites et moyennes entreprises, les administrations, ainsi que les associations qui sont des recruteurs importants. Multipliez les candidatures spontanées.

Les annuaires d'entreprises :

www.pagespro.com et www.pagesjaunes.fr

• Vous trouverez aisément sur Internet une **multitude de sites web d'annonces de stage**. Soyez vigilant sur l'actualisation de celles-ci et leur fiabilité. Voici quelques sites web plus institutionnels :

www.monstageenligne.fr, <http://jd.apec.fr>, www.crijrhonealpes.fr, www.cidj.com/offres-de-stage, www.vip-stage.com, <http://jobs-stages.letudiant.fr/stages-etudiants.html>.

La candidature

Préparez vos **CV et lettre de motivation en fonction de l'entreprise visée**. Pour cela, renseignez-vous sur l'activité de l'entreprise et adressez votre candidature au responsable du recrutement.

Mettez en valeur votre formation, vos connaissances, vos compétences, vos centres d'intérêt, sans oublier vos diverses expériences professionnelles (stages, jobs) et personnelles (bénévolat, volontariat, associatives, etc.).

www.7etapespourtrouverunstage.com

Une fois vos candidatures envoyées, patientez 8 jours avant de relancer l'entreprise :

- Votre contact a-t-il reçu votre candidature ?
- Est-il intéressé par votre profil ?
- Quels sont ses besoins (précision sur les missions, périodes) ?
- Souhaite-t-il que vous le recontactiez ultérieurement ?
- Rappelez-leur que vous êtes disponible pour les rencontrer.